

Charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés

La collectivité approuve le contenu de la « *Charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés* » élaborée par les associations AMORCE et France Energie Eolienne et signée par les deux entités le 24 novembre 2022, et s'engage à en respecter les principes dans le cadre du développement et/ou de l'exploitation de parcs éoliens sur son territoire.

Signature

Le, à

..... (Prénom Nom),

..... (Fonction)